



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 février 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 4), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

M. Christophe LIME

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Nadia GARNIER, M. Jamal-Eddine LOUKHIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX

M. Hasni ALEM à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, Mme Anne BENEDETTO à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN, M. Cyril DEVESA à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 3 incluse) Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse)

OBJET : 25 - Accord-cadre pour la fourniture d'effets d'habillement et d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) - Autorisation de signature des accords-cadres

Délibération n° 008237

Accord-cadre pour la fourniture d'effets d'habillement et d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) - Autorisation de signature des accords-cadres

Rapporteur : Mme Valérie HALLER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	10/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de solliciter l'autorisation de signature d'un accord-cadre de fourniture d'habillement et d'équipements de protection individuelle.

Cette consultation s'effectuera dans le cadre du groupement de commandes permanent modifié par avenant du 14 septembre 2023, la Ville de Besançon sera coordonnatrice de ce groupement.

Il convient d'autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

I. Contexte

Dans le cadre de l'achat de fourniture d'habillement et d'équipements de protection individuelle (EPI), la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole se sont regroupés pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes alloti avec des montants minimum et maximum selon les lots.

L'objet de l'accord-cadre sera la fourniture d'effets d'habillement et d'articles chaussants (blouses, vêtements de travail, chaussures de sécurité, uniformes de police municipale...) ainsi que l'achat d'EPI (protection auditive, protection contre les chutes, protection respiratoire...) pour les différents services des membres du groupement.

Cette consultation s'effectuera dans le cadre du groupement de commandes permanent modifié par avenant du 14 septembre 2023, les membres de ce groupement seront la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole.

Le coordonnateur du groupement de commandes sera la Ville de Besançon. Il assumera les missions suivantes : définition et recensement des besoins des membres du groupement, détermination de la procédure de passation applicable, élaboration du dossier de consultation des entreprises, lancement de la consultation, analyse des candidatures et des offres, signature et notification des accords-cadres aux titulaires. Le coordonnateur exercera ses missions à titre gratuit et chaque membre devra suivre l'exécution de l'accord-cadre à hauteur de ses propres besoins.

II. Procédure

La procédure retenue sera l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

La durée de l'accord-cadre sera de quatre ans.

La consultation, allotie, sera passée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes mono ou multi attributaire selon les lots :

- Les lots 2, 3 et 6 seront multi attributaires (2 attributaires maximum sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).
- Les lots 1, 4, 5, 7, 8 et 9 seront mono attributaires.

Compte tenu de l'absence de besoin pour Grand Besançon Métropole, les lots 4 et 5 seront lancés avec un pouvoir adjudicateur unique (la Ville de Besançon) et non pas en groupement de commandes.

L'accord-cadre comprendra, pour l'ensemble de sa durée, les montants maximum suivants, ainsi que pour les lots multi attributaires un montant minimum contractuel par titulaire et par lot :

	Montant maximum de l'AC sur 4 ans	Montant minimum par titulaire (2 max par lot)	Estimation sur 4 ans	Pouvoir adjudicateur
Lot 1 EPI – Protection des mains et de la tête	320 000 € HT	Mono Attributaire	200 000 € HT	Groupe de commandes Ville / GBM
Lot 2 Vêtement de travail technique (vêtements normes multirisques, haute visibilité, pantalons de travail)	600 000 € HT	3000 € HT par titulaire sur 4 ans (soit 6000 € HT au total)	400 000 € HT	Groupe de commandes Ville / GBM
Lot 3 Vêtement de travail non technique (pull, tee shirt, veste, pantalon, parka)	280 000 € HT	1500 € HT par titulaire sur 4 ans (soit 3000 € HT au total)	180 000 € HT	Groupe de commandes Ville / GBM
Lot 4 Vêtement de police municipale	160 000 € HT	Mono Attributaire	100 000 € HT	Accord-cadre Ville uniquement
Lot 5 Blouses, tuniques et pantalons cuisine, scolaire et métier de l'entretien	120 000 € HT	Mono Attributaire	75 000 € HT	Accord-cadre Ville uniquement
Lot 6 Chaussures de travail et de sécurité et accessoires	320 000 € HT	3000 € HT par titulaire sur 4 ans (soit 6000 € HT au total)	200 000 € HT	Groupe de commandes Ville / GBM
Lot 7 Protection individuelle contre les chutes (harnais et accessoires)	120 000 € HT	Mono Attributaire	80 000 € HT	Groupe de commandes Ville / GBM
Lot 8 Protections respiratoires spécifiques-masque auto-sauveteur- Fourniture, contrôle, maintenance et formation	160 000 € HT	Mono Attributaire	70 000 € HT	Groupe de commandes Ville / GBM
Lot 9 Protections spécifiques détecteurs gaz portatif-fourniture, contrôle maintenance et formation	160 000 € HT	Mono Attributaire	70 000 € HT	Groupe de commandes Ville / GBM

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres à bons de commandes pour les lots 1, 2 et 6 avec les entreprises désignées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre du groupement de commandes relatif à la fourniture d'habillement et d'équipement de protection individuelle.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

A blue ink signature, appearing to be 'C. Lime', written over the printed name.

Christophe LIME,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,

A blue ink signature, appearing to be 'A. Vignot', written over the printed name.

Anne VIGNOT